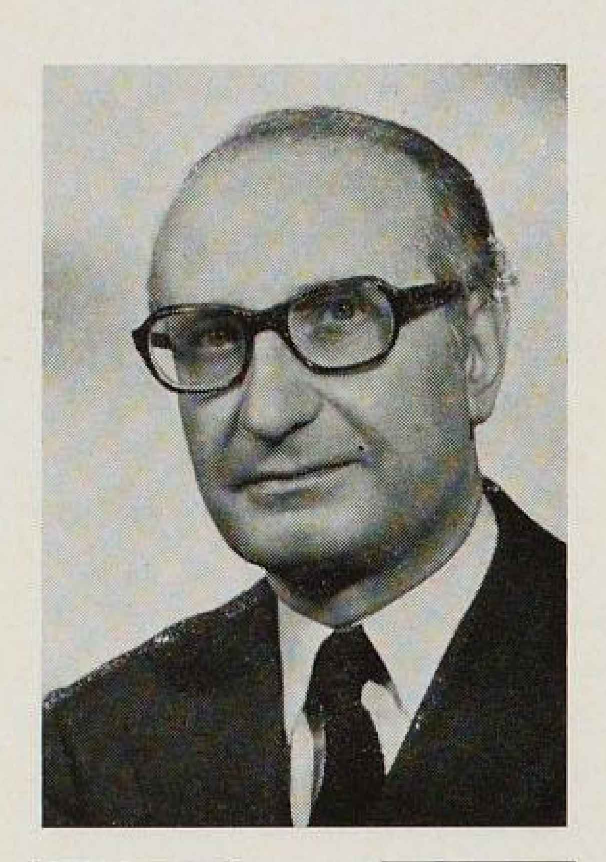
PRÉSENCE ET ACTION DU GAULLISME



Michel de Grailly

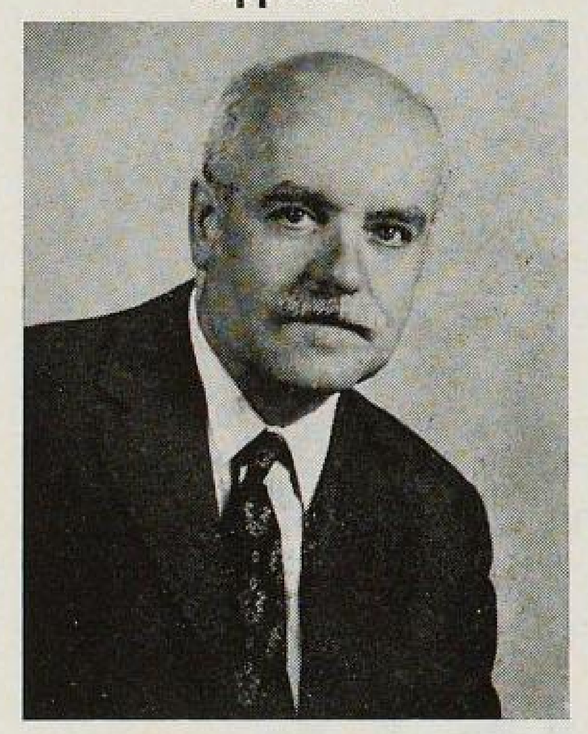
Croix de Guerre 1939-1945
(Rhin et Danube)
Avocat à la Cour

DÉPUTÉ UDR SORTANT

Co-fondateur et Secrétaire général
de PRÉSENCE et ACTION du GAULLISME

UN HOMME
LOYAL
ET COURAGEUX,
UN DÉPUTÉ
DIGNE DU XIVe

Suppléant :



André MOREL

Médaille de la reconnaissance française pour faits de résistance.
Conseil juridique et fiscal.
Président de l'Association « Les Amis des Trois Monts »
(Montparnasse-Montrouge-Montsouris)

ELECTEURS, ELECTRICES de la 15e Circonscription,

Depuis dix ans, **j'ai participé activement à l'œuvre de restauration de l'Etat et de rénovation nationale entreprise par le Général de GAULLE.**

Tel était le sens politique du mandat que vous m'aviez confié lorsque vous m'avez élu et réélu pour vous représenter à l'Assemblée nationale. Je l'ai rempli sans défaillance.

J'ai, de plus, accompli, dans une totale indépendance, et en toute liberté d'esprit, la mission législative qui m'incombait. Vice-Président de la Commission des lois, j'ai consacré à cette tâche le meilleur de moi-même. Dans tous les domaines où la loi régit les rapports entre les hommes, assure et garantit les libertés fondamentales et les conditions de leur exercice, je suis intervenu activement, par mes propositions de lois, par mes rapports, par mes amendements aux textes présentés par le Gouvernement. Mon action, conduite dans un souci d'efficacité, se traduit par de nombreux textes, dont l'effet est d'améliorer aussi bien la vie privée des citoyens (loyers, régimes matrimoniaux, droit de la filiation) que les institutions judiciaires et les libertés fondamentales (loi du 17 juillet 1970 renforçant la garantie des droits individuels des citoyens, aide judiciaire...).

Mais la fonction majeure de la loi est de définir les structures de la société et par là de dégager les voies du progrès social. C'est dire que l'action législative est essentiellement un **ACTE POLITIQUE,** qui implique une imagination et engage une volonté.

C'EST DONC BIEN UN CHOIX POLITIQUE qu'il s'agit pour vous de faire le 4 MARS PROCHAIN.

A cet égard, ma candidature revêt une signification claire, précise, sans équivoque :

Je suis dans cette circonscription **LE SEUL CANDIDAT qui, en 1969, ait voté et fait voter OUI au Général de GAULLE.**

Il s'agissait alors, par le moyen de la réforme régionale, d'engager la France dans la voie de **la participation.** Telle est bien, aujourd'hui encore, par-delà les combinaisons partisanes et les faux-semblants, **la voie de l'Avenir.** Aussi le premier acte que je m'engage à accomplir, si vous me renouvelez votre confiance, sera-t-il de déposer une proposition de loi tendant à réformer le statut périmé de Paris, **pour doter notre capitale d'un STATUT de PARTICIPATION.**

Les représentants de tous les partis, presque sans exception, invoquent la nécessité d'une évolution des structures sociales afin d'assurer le progrès.

Sont-ils crédibles ?

● Le progrès nécessaire ne peut être assuré par l'application du « Programme commun de la gauche ».

Pour le parti communiste, ce programme n'est qu'une étape sur une voie irréversible qui conduit à un régime restrictif des libertés. A cet égard, le P.C. ne se reniera pas.

L'application de ce programme conduirait, en outre, à la régression économique (politique systématique de nationalisations, réduction de la production), exclusive de tout progrès social.

Plus encore, le programme commun des communistes et des socialistes implique l'aliénation de notre indépendance nationale par l'effet d'une politique étrangère incohérente et l'abandon de notre système de défense nationale.

Communistes et socialistes menacent enfin ouvertement les institutions de la Ve République et, notamment, les pouvoirs conférés par le peuple au Président de la République. L'immense majorité des Français, justement attachée à ces institutions, n'acceptera pas de les voir à nouveau remises en cause.

● Ce n'est pas davantage aux candidats du « NON à de GAULLE » que vous pouvez accorder votre confiance pour assurer l'avenir et le progrès de la France.

Un ralliement de fraîche date ne saurait effacer des années d'opposition permanente et tenace à l'action politique du Général de GAULLE et de ses gouvernements de 1958 à 1969. Oser se réclamer cyniquement d'une majorité que l'on a combattue si longtemps, c'est l'aveu d'une méconnaissance totale du sens politique profond de l'électorat parisien.

● **C'est le Gaullisme** qui a doté la France des institutions de la Ve République.

C'est le Gaullisme qui a assuré, contre les détracteurs de la Nation, l'indépendance et la dignité de la France.

Ce sont les Gaullistes qui assureront demain les mutations sociales nécessaires.

Aucune majorité de progrès ne saurait être formée sans eux ni contre eux.

Cette majorité, il vous appartient de la constituer avec des hommes résolus, dont le passé politique de loyauté est garant de l'action à venir pour assurer à la France **un destin à la mesure de sa mission.**

Electeurs, Electrices du XIVe arrondissement :

Soyez fidèles à vous-mêmes

VOTEZ GAULLISTE

VOTEZ Michel de Grailly

Vu : le Candidat

Imp. Ed. DAUER - Paris.